

COMMUNE TOMBEBOEUF
DEPARTEMENT DE LOT ET GARONNE

Arrêté municipal de circulation alternée pour cause de travaux

Le maire de Tombebœuf,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,
Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,
Vu le code de la route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - huitième partie : signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié),
Vu la demande formulée le **29.05.2026** par la Société **COPLAND Casteljaloux** représentée par **madame SALOMON Laure** pour :

Travaux Souterrain Route du Basset à Tombebœuf (emplacement 1382 Route du Basset)

Considérant qu'il est nécessaire pour la bonne réalisation des travaux de réglementer la circulation et le stationnement **Route du Basset**.

- **Fermeture de la route du Basset le 29 et le 30.06 avec déviation.** Pendant cette même période, le stationnement et le dépassement des véhicules légers et lourds sera interdit dans les voies ou les parties de voies qui ont été mentionnées.
- **Circulation alternée après le 30.06.2026**

ARRETE :

Article 1 :

- **Fermeture de la route du Basset le 29 et le 30.06 avec déviation.** Pendant cette même période, le stationnement et le dépassement des véhicules légers et lourds sera interdit dans les voies ou les parties de voies qui ont été mentionnées.
- **Circulation alternée après le 30.06.2026**

Date prévue de début des travaux : 22.06.2026

Durée des travaux 30 jours calendaires

Article 2 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la **Commune de Tombebœuf**.

Article 3 : Monsieur le maire de la commune de Tombebœuf, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Ste Livrade S/Lot, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

- *Le Commandant de gendarmerie de Sainte Livrade ;*
- **Société COPLAND Casteljaloux** représentée par **madame SALOMON Laure**

Tombebœuf, le 01.06.2026

Le Maire,
Alain LARMINIER

